



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

Revue scientifique thématique semestrielle
Environnement et Dynamique des Sociétés



N° 014
Juin
2026



Presse Universitaire
Niamey



ISSN



1859 - 5146

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

LERTESS - AD

Revue scientifique thématique semestrielle

Environnement et **D**ynamique des **S**ociétés







FACTEUR D'IMPACT (SJIFactor.com)		INDEXATION EDS	
2024	4,9	 https://sjifactor.com/passport.php?id=23616	
2023	4,866		
2022	4,497	 https://universiteabdoumoumounideniamey.academia.edu/EnvironnementetDynamiquedesSoci%C3%A9t%C3%A9sEDS	
2021	4,09	 INTERNATIONAL STANDARD SERIAL NUMBER NIGER https://portal.issn.org/resource/ISSN/1859-5146	
2020	3,752	 https://orcid.org/0009-0006-0118-2004 <small>Connecter la recherche et les chercheurs</small>	

Photo de couverture : Vue de la cuvette oasienne d'Issoufory, située dans le département de Goudoumaria, région de Diffa au Niger M. WAZIRI M. Zaneidou, 2026

MAQUETTE & PAO: Dr MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou, LERTESS/AD, UAM - Niamey

N° 014

ISSN



1859-5146

JUIN 2026

Note aux auteurs

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- [1]. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
- [2]. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
 - a) Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
 - b) Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- [3]. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).
- [4]. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS : revueeds@gmail.com.
- [5]. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
- [6]. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
- [7]. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (B. Yamba, 1975, p21). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : ANTHELME Fabien, BOISSIEU Dimitri, GIAZZI Franck et WAZIRI MATO Maman - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 no2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.

Exemples :

- ▽ **Pour un article de journal ou revue** : Nom (s) suivi du prénom (s) de l'auteur (s); la date de parution de l'article : le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim., 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciaires à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
 - ▽ **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : KILANI Mondher et WAZIRI MATO Maman, 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
 - ▽ **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre ; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse ; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : MOTCHO Henri Kokou, 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (WAZIRI MATO, éd.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
 - ▽ **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bosso Sud). In : *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors-Série, pp.49-61.
 - ▽ **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
- [8]. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
 - [9]. Les cartes, les graphiques et les figures : ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
 - [10]. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
 - [11]. Les tableaux : ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***Revue scientifique thématique semestrielle****Environnement et Dynamique des Sociétés****DIRECTEURS DE PUBLICATION****Directeur de publication** : Pr AMADOU Boureima**Directeur Adjoint de publication** : Pr WAZIRI MATO Maman**COMITE SCIENTIFIQUE**

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey, Pr BOUKPESSI Tchaa, Université de Lomé (Togo), Pr. YABI Ibouaraïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin), Pr. KABLAN N'guessan Hassy Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Pr. KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieur d'Abidjan (Côte d'Ivoire), LARE Lallé Yendoukoa, Université de Lomé (Togo), KADOUZA Padabô, Université de Kara (Togo).

COMITE DE REDACTION**Rédacteur en chef** : Pr WAZIRI MATO Maman**Rédacteur en chef Adjoint** : Pr DAMBO Lawali

Membres : Pr BODE Sambo, Dr ABDOU YONLIHINZA Issa (MC), Dr YAYE SAIDOU Hadiara (MC), Dr BAHARI IBRAHIM Mahamadou (MC), Dr MAMAN Issoufou (MC), Dr KONE MAMADOU Mahaman Moustapha (MC)

Nota Bene : Les opinions et analyses présentées dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS).

ADRESSE :*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI****BP: 418 Niamey - NIGER.****Email:** revueeds@gmail.com **Site :** www.revue-eds.com

© Copyright : Revue EDS, 2026

COMITE DE LECTURE

- ✿ Pr. ABDO LAOUALI SERKI Mounkaïla, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. AMADOU Boureïma, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. AMADOU Oumarou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. BODE Sambo, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. DAMBO Lawali, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. ELHADJI OUMAROU Chaïbou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. FANGNON Bernard, Université d'Abomey Calavi (Benin)
- ✿ Pr. KOUADIO Guessan, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ Pr. SOUMANA KINDO Aïssata, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- ✿ MC. ABDOU YONLIHINZA Issa, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ADO SALIFOU Arifa Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. DJANGRANG Man-Na, Université de Moundou (Tchad)
- ✿ MC. KASSI-DJODJO Irène, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KIARI FOUGOU Hadiza, Université de Diffa (Niger)
- ✿ MC. KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. MALAM ABDOU Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. OUATTARA Seydou, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. TANKARI Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. TRAORÉ Porna Idriss, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

L'IMPACT DU RETRAIT DES PAYS DE L'AES (BURKINA FASO, MALI, NIGER) DE LA CEDEAO SUR LEURS INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS	9
Lassana TOURE^{1*}, Abdoul Karim DIAMOUTENE¹, Mahamadou Bassirou TANGARA¹ et Mickaël CLEVENOT²	
PROMOUVOIR LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES LOCALES PAR LES ACTIONS CLIMATIQUES DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROGRAMME JASS DANS LES REGIONS DE TAHOUA ET MARADI AU NIGER	26
MAMAN Issoufou^{1*}, IBRAHIM Habibou¹, AFANE Abdoukader¹, MAMADOU KONE Mahaman Moustapha¹, YAMBA Boubacar² et ISSOUFOU DJIGO Ibrahim³	
L'EGYPTE PHARAONIQUE : LE DON DU NIL.....	43
OLAME HOUMINA Patrice¹	
IDENTIFICATION, SOURCES ET DYNAMIQUES DES INNOVATIONS AGROÉCOLOGIQUES DANS LA FILIÈRE MARAÎCHÈRE AU SUD BÉNIN	61
ADJE E Funmilayo^{1*}, MAGNON Y. Z. Zountchégbé², EFIO Sylvain³ et TOSSOU C. Rigobert⁴	
RESILIENCE COMMUNAUTAIRE FACE A LA MALNUTRITION DANS LA COMMUNE DE TORI-BOSSITO AU BENIN : RECITS DE MENAGES AYANT RENVERSE LA SITUATION CHEZ LEURS ENFANTS.....	75
HOUNSI Augustin^{1*}, HINNOU Patrick², NASSI Karl Martial³, Roch L. MONGBO⁴ et ADJILE O. Alida⁴	
INNOVATIONS LOCALES ET COHESION SOCIALE : STRATEGIES COMMUNAUTAIRES DE PREVENTION DES CONFLITS ET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A BARIENOU (NORD-BENIN)	90
HOUNDEOKOU Sèkannou Gérard^{1*}, VODOUNNON TOTIN K. Marius² et MELIHO Pierre Codjo³	
ARBRE SACRE « JAG SIR », PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN PAYS TOUPOURI DANS LE MONT-ILLI AU SUD-OUEST DU TCHAD	106
BAYANG Sirbélé¹	
DU RENOUEAU EXISTENTIALISTE A L'HERITAGE SARTRIEN DE LA PSYCHANALYSE EXISTENTIELLE.....	118
SALIFOU HAMANI Abdoul-Aziz^{1*} et SOULEYMAN Mahaman²	
ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DES COMMUNES DU SUD BÉNIN-TOGO	138
Cokou Romain AHLINVI^{1*}, Expedit Wilfrid VISSIN², Jean-François FAÛ³ et Jacques AGUIADAHO⁴	
GESTION DES POINTS D'EAU DANS LE QUARTIER KALLEY PLATEAU DE NIAMEY, NIGER.....	154
SOULEY BOUBACAR Adamou¹, BOUBACAR AKALI Haoua^{2*} et MOTCHO Kokou Henri³	

STRATEGIES D'ADAPTATION DES EXPLOITANTS MARAICHERS DE LA COMMUNE DE SEYNA DANS LA REGION DE GAO FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE .170
Mahamadou CISSE^{1*}, Bakary DAGNO¹ et Vembé Blaise KONE²

VARIABILITE TEMPORELLE DES CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES DES EFFLUENTS DE RAFFINERIE PETROLIERE : IMPLICATIONS POUR UN TRAITEMENT EN AVAL188
Ismaël Ousseini Nafiou^{1*} et Mahamadou Mounir Zakari¹

ACCES DES REFUGIES AUX TERRES AGRICOLES DANS UN CONTEXTE DE CRISE FONCIERE : CAS DU DEPARTEMENT DE GUIDAN ROUMDJI DANS LA REGION DE MARADI199
MAHAMAN SALIFOU Moussa^{1*} et HAROUNA Mounkaila²

IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DE L'ETAT D'URGENCE A TORODI, DANS LA ZONE DES TROIS FRONTIERES216
SOUMAILA Hama¹, ALZOUMA POUTCHA Issoufou² et DAOUDA BANA Askandara^{3*}

STRATEGIES ENDOGENES DE PROTECTION DU FONCIER MARAICHER DANS L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY 5 (NIGER)227
IDRISSA BONDABA Tayabou^{1*}, MOUMOUNI MAHAMANE SANI Moumouni¹ et MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou²

ANALYSE DES CONFLITS LIES A LA LIBERATION DES CHAMPS DES CULTURES PLUVIALES AU NIVEAU DU DEPARTEMENT DE BELBEDJI, REGION DE ZINDER (NIGER)241
HAROU ABOU Idrissa^{1*}, ALI Salé² et MAMAN SANI Amadou³

DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET EVOLUTION VILLAGEOISE DANS LE CERCLE DE GOUNDAM : CROISSANCE NUMERIQUE ET MUTATIONS DE LA TAILLE DES VILLAGES DEPUIS L'INDEPENDANCE255
Mahamadou ABOCAR^{1*}, Mahamadou Faradji MAIGA², Mahamane ALBOUKADER³ et Boubacar Ousmane TOURE⁴

DYNAMIQUE D'OCCUPATION ET ENJEUX DE SECURISATION FONCIERE EN ZONE PASTORALE AU NIVEAU DU DEPARTEMENT DE BELBEDJI, REGION DE ZINDER (NIGER)269
HAROU ABOU Idrissa^{1*}, ALI Salé², ABDOU SANI Mountaka³ et MAMAN SANI Amadou⁴

DIRE LA GUERRE : L'APPREHENSION DU CONCEPT IDENTITÉ RECONSTRUCTIVE CHEZ LES ÉCRIVAINS TCHADIENS281
Parfait NADJIBEYE¹

CONTRIBUTION DES CULTURES IRRIGUEES DANS LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES MENAGES AGRICOLES DE L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY V293
OUSSEINI ISSA Abdou^{1*}, ADO MIKO Mahamadou Makana² et WAZIRI MATO Maman³

GOVERNANCE URBAINE ET HUMANITES DANS L'AMENAGEMENT D'UNE VILLE MOYENNE IVOIRIENNE : LE CAS DE TIEBISSOU AU CENTRE DE LA COTE D'IVOIRE306
N'Dri Ernest KOUADIO^{1*}, Sientienwin SEKONGO² et Teré GOGBE³

EVOLUTION DU LAC TCHAD DE 2015 A 2025 : QUELLE IMPACT SUR LA PECHE DANS LA PARTIE NIGERIENNE	323
ELH KAKA ADAM Eih Ligari ¹ et KIARI FOUYOU Hadiza^{2*}	
PERCEPTION DES AGROPASTEURS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SAHEL : LE RECOURS AUX SAVOIRS ENDOGENES POUR UNE RESILIENCE ACCRUE DES COMMUNAUTES DANS LA ZONE DE KONNI AU NIGER	338
ABDOULAYE NOUHOU Mahamadou^{1*}, MOUSSA Mahamadou Sani² et WAZIRI MATO Maman¹	
AGE AU MARIAGE ET PROLONGEMENT DU CELIBAT CHEZ LES ETUDIANT.E.S DE L'UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI.....	353
ABDOURAHAMANE NAJOU M Alhassane¹	
VIE ET ONTOLOGIE DU VIVANT : LE DEBAT ENTRE E. KANT ET H. JONAS	367
Romuald T. AMOUSSOUGA^{1*} et Alain Corneille TOWOU²	
CONSOMMATION DE LA VIANDE DE BROUSSE PAR LES POPULATIONS DES MONTS ALEDJO AU NORD-TOGO.....	385
DJERI Idrissou^{1*} et NOBIME Georges²	
VULNÉRABILITÉ ET ADAPTATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE 2ÈME PÔLE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (PDA2) AU NORD DU BÉNIN.....	397
Guy Cossi WOKOU¹	
IMPACTS DE LA VARIABILITE CLIMATIQUE SUR LES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES DU DEPARTEMENT DE GOURE (REGION DE ZINDER, NIGER).....	412
IBRAHIM SOULEY Malam Zanaidou^{1*}, WAZIRI MATO Maman², HASSANE YAOU Tahirou³, HAMADOU YOUNOUSSA Bachirou³ et GARBA Zibo³	
APHRIKÊ OU AFAGHÊ ? POUR UNE HYPOTHÈSE DE RELECTURE ÉTYMOLOGIQUE DES NOMS DE L'AFRIQUE À PARTIR DE LA LANGUE HO	433
Wanilo Guillaume GANHIDE¹	
VULNERABILITE DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES DES PLAINES DE KORIOME, HAMADIA ET DAYE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DANS LA COMMUNE URBAINE DE TOMBOUCTOU (MALI).....	454
Mahamane ALBOUKADER^{1*}, Seydou MARIKO² et Mahamadou ABOCAR³	
LUTTE CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU BENIN : CAS DU FINANCEMENT DE L'ADAPTATION ET DE L'ATTENUATION	468
Alfred Bothé Kpadé DOSSA¹	

ANALYSE DES CONFLITS LIES A LA LIBERATION DES CHAMPS DES CULTURES PLUVIALES AU NIVEAU DU DEPARTEMENT DE BELBEDJI, REGION DE ZINDER (NIGER)

HAROU ABOU Idrissa^{1*}, ALI Salé² et MAMAN SANI Amadou³

1. Spécialité : Aménagement des espaces ruraux, Ecole Doctorale Sciences, Laboratoire : Sociétés et Développement (ED-SSD), Université Andre Salifou de Zinder, Niger

2. Enseignant chercheur, Université Andre Salifou de Zinder, Niger

3. Secrétariat Permanent du Comité National du Code Rural, Niger

*Correspondant courriel : harouabouidrisa@gmail.com

Résumé

L'étude analyse les conflits agropastoraux liés à la libération des champs au niveau du Département de Belbedji. L'approche méthodologique a porté sur une analyse des données issues des échanges et discussions avec les acteurs concernés par l'utilisations, la sécurisation et la gestion des espaces et ressources agropastorales. L'étude montre que la variabilité pluviométrique et le tarissement précoce des points d'eau imposent une descente précoce des animaux en zone de culture, entrant en collision avec des récoltes non achevées. Cette pression est aggravée par de nouvelles pratiques comme la double récolte qui étendent les activités agricoles au détriment de la vaine pâture. L'analyse révèle des failles dans la mise en œuvre du processus de libération des champs dont l'absence de concertation villageoise, déficit de vulgarisation de la date officiel et le manque d'harmonisation de date entre les régions voisines, provoquant des intrusions massives de bétail avant la sécurisation des récoltes. L'inefficacité de la police rurale exacerbe ces tensions. En conséquence, il est relevé une moyenne de dix plaintes quotidiennes et seize conflits majeurs recensés entre 2022 et 2025, incluant des pertes humaines. L'étude préconise une harmonisation territoriale des dates de libération pour les zones spécifiques.

Mots clés : Belbedji, libération, champs, conflits

ANALYSIS OF CONFLICTS RELATED TO THE RELEASE OF RAINFED CROP FIELDS IN THE DEPARTMENT OF BELBEDJI, ZINDER REGION

Abstract

The study analyzes agropastoral conflicts related to the clearing of fields in the Belbedji Department. The methodological approach focused on an analysis of data from exchanges and discussions with stakeholders involved in the use, securing, and management of agropastoral spaces and resources. The study shows that rainfall variability and the early drying up of water points force an early pastoral descent of animals, coming into conflict with unfinished crops. This pressure is exacerbated by

new practices such as double cropping, which expand agricultural activities to the detriment of fallow grazing. The analysis reveals flaws in the implementation of the field clearance process, including the absence of village consultation, a lack of dissemination of the official date, and the lack of harmonization of the date with neighboring regions, causing massive livestock intrusions before the crops are secured. The inefficiency of the rural police exacerbates these tensions. As a result, an average of ten daily complaints and sixteen major conflicts were recorded between 2022 and 2025, including human losses. The study recommends a territorial harmonization of release dates for specific areas.

Keywords : Belbedji, liberation, fields, conflicts

Introduction

Situé en Afrique occidentale, le pays dont les 3/4 sont désertiques s'étend sur 1,267 millions de km². Son environnement naturel austère est marqué par un régime climatique caractérisé par une pluviométrie faible et variable ainsi que des températures élevées qui ont tendance à accentuer son aridité (PANGIRE, 2017, p15). La population a passé de 26 312 034 millions contre 17 129 076 habitants en 2012 (Niger en chiffres, 2025, p22).

L'économie nationale repose essentiellement sur le secteur primaire qui emploie environ 80 % de la population active. L'agriculture, dominée par de petites exploitations familiales d'autosubsistance, génère en moyenne 40 % du PIB, tandis que l'élevage, pratiqué par 87 % de la population active, y contribue à hauteur de 9,05 % (SDDCI, 2017, p23).

Afin de concilier ces deux activités vitales, l'État a institué à travers l'article 34 de l'Ordonnance n° 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme, un système de fermeture et de libération des champs de culture pluviale. Ce mécanisme réglementaire vise à protéger les cultures agricoles pendant la saison des pluies en interdisant temporairement l'accès des animaux aux champs et aussi permettre aux éleveurs d'utiliser les résidus de culture après la récolte, en rouvrant progressivement les champs au pâturage (GPFDFLC, 2025, p4).

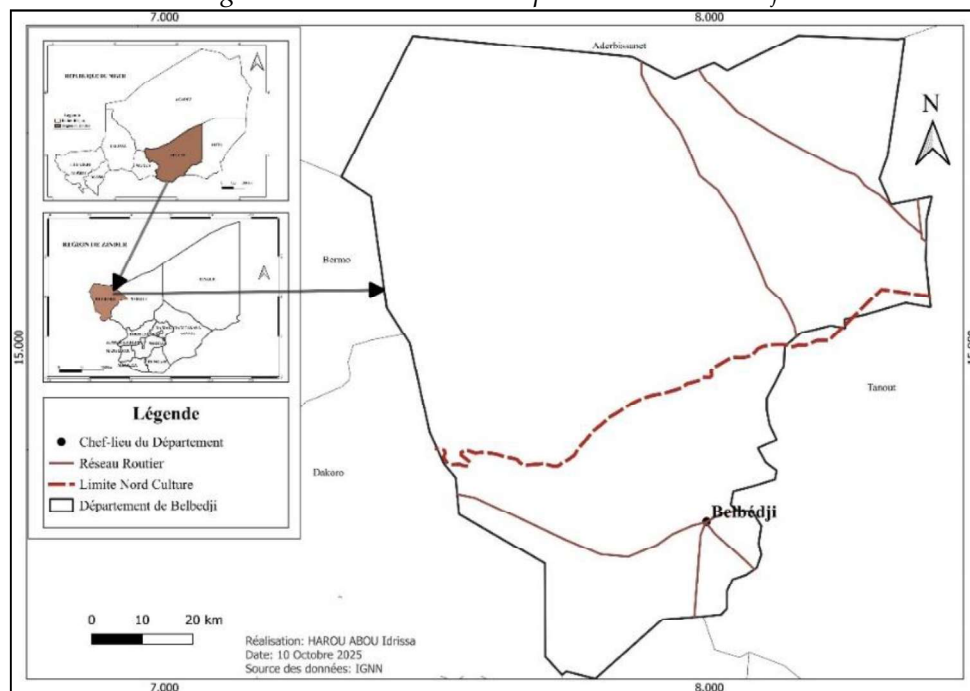
Toutefois, la mise en œuvre de ce dispositif se heurte à des contraintes majeures. Les problèmes se situent tant au niveau du respect des dates de libération et de fermeture de champs, que des procédures, des mécanismes de détermination de ces dates et du mode de publication (YAMBA.B, 2021, p55). La sécurisation de la mobilité constitue une des conditions de survie d'un système pastoral semi-nomade et transhumant qui garantit l'exploitation durable d'un milieu désertique fragile, aux ressources variables dans le temps et l'espace, et qui profite, non sans conflits, à des communautés qui y vivent de façon plus ou moins permanente ou transitoire (ABDOUL KADER.A et al., 2014, p67). Cette mobilité est stratégique, culturelle et souvent contrainte. Elle répond

toujours à une nécessité dont la solution se trouve dans le déplacement d'une partie ou de tout le troupeau, une partie ou de toute la famille, pendant une partie ou durant toute l'année (ALIS, 2012, p142).

C'est dans ce contexte de fragilité institutionnelle et climatique que s'inscrit la présente étude. Elle se propose d'analyser les causes profondes des conflits agropastoraux dans le département de Belbedji, en mettant l'accent sur les obstacles à la libération des champs. Nous soutenons que la récurrence de ces heurts fonciers est le produit de facteurs climatiques, techniques et institutionnels qui entravent l'application efficace de la procédure de libération des champs.

1. Présentation de la zone d'étude

Figure 4: Localisation du Département de Belbedji



Le Département de Belbedji est situé dans la Région de Zinder, précisément entre 7°25'18'' et 7°59'44'' de longitude Est, et entre 14°40'027'' et 15°1'7'' de latitude Nord. Son territoire est délimité au Nord par la Commune Rurale d'Aderbissanet (Département d'Aderbissanet), au Sud par la Commune Rurale de Mai Rairai (Département de Mayahi), à l'Est par les Communes Rurales de Tenhiya et de Gangara (Département de Tanout), à l'Ouest par les Communes Rurales de Gadabédji (Département de Bermo) et de Soli Tagriss (Département de Dakoro).

Le département couvre une superficie totale de 11 000 km², ce qui représente 7,06 % de la surface de la Région de Zinder.

2. Méthode

La présente étude s'inscrit dans une approche qualitative à visée compréhensive, privilégiant l'analyse des conflits liés à la période de libération des champs de

cultures pluviales dans le département de Belbedji. Ce choix méthodologique se justifie par la nature de l'objet de recherche, qui implique un processus complexe mobilisant des acteurs multiples aux logiques parfois divergentes. En outre, l'absence de données statistiques fiables pour constituer un échantillon représentatif renforce la pertinence de cette approche, l'objectif n'étant pas la généralisation statistique, mais la compréhension approfondie des conflits fonciers qui en découlent.

En l'absence d'une base de données quantitatives sur la population cible, cet article repose sur un échantillonnage raisonné. Cette méthode consiste à cibler des "acteurs informatifs" au sein de la production agropastorale, directement concernés par la libération des champs. Cette démarche a été complétée par la technique de la "boule de neige", permettant d'identifier progressivement d'autres informateurs pertinents à partir des premiers enquêtés.

Au total, 380 personnes ont été interrogées, réparties entre les autorités administratives (0,52%), la chefferie traditionnelle (0,26%), les services techniques (1,84%), les organisations de la société civile (2,10%) et les producteurs ruraux (95%). Les données montrées une forte représentativité des producteurs ruraux avec 362 personnes interrogées, constitués des agriculteurs, des agro éleveurs et éleveurs. Cette forte proportion traduit la volonté de l'étude de privilégier les perceptions et connaissances des acteurs directement confrontés aux réalités de terrain. En outre, la composition de ces personnes interrogées traduit une approche multi acteurs qui cherche à croiser les perspectives des usagers directs des espaces et ressources avec celle des institutions de régulation et de la société civile, offrant une vision globale de la gouvernance foncière.

La collecte des données s'est appuyée essentiellement sur des entretiens semis directifs réalisés auprès divers acteurs, sélectionnés pour leur expertise en matière de sécurisation foncière, de gestion des ressources naturelles et de prévention des conflits. L'objectif est de croiser les perspectives pour restituer la pluralité des logiques en présence.

Un guide d'entretien structuré a été conçu, abordant les systèmes de production, la mobilité pastorale, les pratiques de libération des champs et les caractéristiques des conflits fonciers. Ces entretiens ont également permis d'établir une cartographie participative des itinéraires des animaux transhumants et nomades. Les entretiens ont également permis d'établir une cartographie participative des itinéraires d'animaux transhumants et nomades dans la période de libération des champs. Pour compléter ces données, des observations directes ont été menées durant la période critique d'octobre à Décembre. Par ailleurs, une analyse documentaire de textes juridiques et de rapports institutionnels a été faite pour contextualiser les données empiriques et éclairer les cadres normatifs en vigueur.

Le traitement des données repose sur une analyse thématique. Après la transcription des entretiens, un codage a permis d'identifier des catégories analytiques liées aux pratiques locales, aux enjeux et aux conflits. Enfin, la rigueur scientifique est assurée par la triangulation des données, croisant les informations issues des entretiens, des observations de terrain et des sources documentaires.

3. Résultats

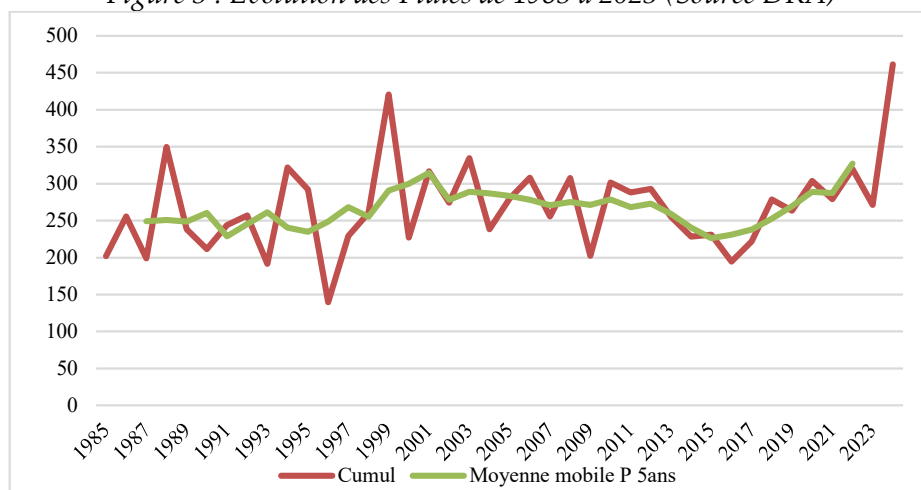
3.1. Impact des variabilités pluviométriques

Le Département de Belbedji possède un climat sahélien au nord, caractérisé par une pluviométrie moyenne annuelle de 310 mm, concentrée sur une courte saison pluvieuse. Les données représentées dans la figure 3 illustrent la variation des précipitations sur la période de 1985 à 2023, mettant en évidence les fluctuations marquées et leur impact sur le climat local. Cependant, cette pluviométrie présente une forte variabilité interannuelle, avec un écart de 125 mm. En effet, les précipitations annuelles varient de 124 mm lors des années sèches à 895 mm pendant les années humides. En moyenne, le département enregistre seulement 20 jours de pluie par an. Ces éléments témoignent d'un régime pluviométrique instable, causant une alternance entre des années déficitaires et excédentaires.

Les variations annuelles des précipitations ont des répercussions significatives sur les activités agropastorales, influençant le calendrier culturel et perturbant l'utilisation des terres cultivées. En période de sécheresse, une pression accrue est exercée sur les ressources fourragères et hydrauliques. Les éleveurs se voient contraints de se replier dans les zones agricoles, notamment dans la vallée de la Tarka et à Elik, en raison du manque de pâturage. Parallèlement, le tarissement précoce des mares en zone pastorale contribue à la concentration des éleveurs dans les zones de cultures pluviales.

En revanche, lors des années humides, nous observons une expansion significative des activités agricoles dans la zone pastorale. Cela réduit la superficie disponible pour le pâturage et perturbe la mobilité des communautés pastorales. Cette avancée du front agricole dans cette zone conduit à une fixation des populations. D'autre part, les années humides offrent aux communautés l'occasion de cultiver autour des mares sous forme de culture pluviale et des cultures de décrus. Pourtant l'occupation de l'emprise des points d'eau bloque l'accès aux d'autres usagers notamment les éleveurs. Le non-respect de droit de tiers par rapport à l'accès aux points d'eau entraîne des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Figure 5 : Evolution des Pluies de 1985 à 2023 (Source DRA)



3.2. Attractivité et dynamique de la mobilité pastorale à la période de libération des champs

Le département de Belbedji dispose d'un important potentiel de production agropastoral, composé d'une zone pastorale, de couloirs de passage, d'aires de pâturage et des vastes vallées dont la Tarka et Elik. L'attractivité de ces ressources pour les producteurs ruraux influence aujourd'hui considérablement les différents systèmes de production.

En ce qui concerne le pastoralisme, la pression sur l'espace s'intensifie chaque année lors de la période de libération des champs. On estime qu'environ 10 000 têtes de bétail traversent quotidiennement le département, séjournant dans les vallées de l'Elik et de la Tarka avant de poursuivre leur progression vers le sud. Aujourd'hui, ce déplacement prématuré s'effectue le long des routes latéritiques et de la vallée de la Tarka, sans toujours respecter les couloirs de passage officiels. En outre, le flux d'animaux descendant du Nord à la libération des champs est nettement supérieur à celui enregistré lors de la remontée vers le Nord en début de saison des pluies. Cette « ruée » vers le Département de Belbedji souligne la complexité croissante de la mobilité pastorale et les tensions sociales qui en découlent.

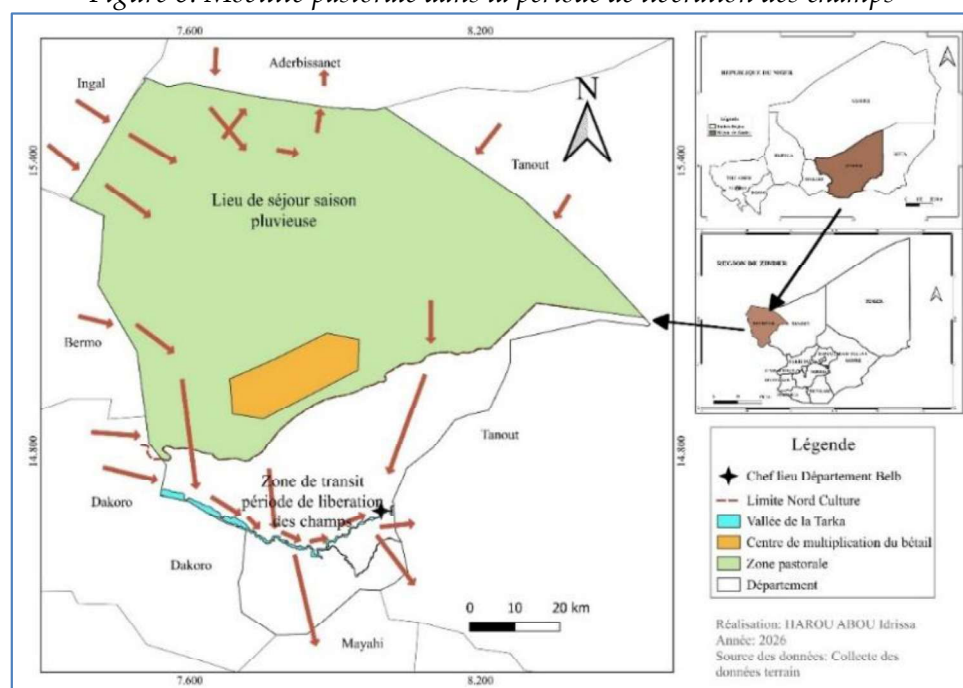
Le cycle traditionnel de la mobilité pastorale subit des bouleversements majeurs, marqués par l'émergence de nouveaux itinéraires lors de la période de récolte. Initialement, les éleveurs utilisaient les mêmes axes pour la remontée hivernale (Sud-Nord) et la descente (Nord-Sud).

Toutefois, on observe désormais le développement d'un axe Ouest-Est et Ouest-Sud pour la descente des troupeaux. Outre les transhumants locaux, de nombreux animaux en provenance des communes de Gadabedji, Aderbissanet et Solly Tagris, Aderbissanet convergent vers la partie sud du département de Bébedji. Plusieurs facteurs expliquent la priorité donnée au territoire de Belbedji. D'abord, l'espace connaît une disponibilité des pâturages, jugée supérieure à celle des communes de

l'Ouest. Ensuite, la zone permet un accès aux résidus de récolte sur des vastes champs installés illégalement en zone pastorale. Enfin, l'espace offre une connectivité permettant de rejoindre des ressources stratégiques de pâturage dans la région de Maradi, notamment la vallée du Goulbi N'Kaba (Mayahi) et la forêt de Dan Kada Dodo (Aguié).

La vallée de la Tarka s'impose comme l'axe principal de cette mobilité. Bien que cet espace ne soit pas strictement délimité, il constitue une voie de transit essentielle. Cependant, cette concentration de bétail dans une zone où des cultures sont également implantées multiplie les risques de dégâts de champs, alimentant ainsi les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la vallée.

Figure 6: Mobilité pastorale dans la période de libération des champs



3.3. Inadaptation et insuffisance du processus de libération des champs

Dans le département de Belbedji, le processus de libération des champs est régi par une concertation départementale multi-acteurs. Cette rencontre, organisée sous l'égide du Préfet par l'Administrateur Délégué de la commune et le chef de groupement, se tient généralement au mois de novembre, à la demande du Secrétariat Permanent Régional du Code Rural (SPR/CR). Elle réunit les autorités administratives, la chefferie traditionnelle, les services techniques déconcentrés ainsi que les représentants des organisations d'agriculteurs et d'éleveurs.

L'objectif est de définir, de manière consensuelle, une date de libération à l'échelle départementale. Après une analyse approfondie de la situation de la campagne agrosylvopastorale et hydraulique, la proposition de date est validée et transmise au

SPR/CR. L'autorité régionale finalise ensuite le processus en harmonisant les propositions départementales pour aboutir à un arrêté officiel.

Malgré ces efforts qui cadrent avec le guide officiel, l'étude relèvent des étapes fondamentales omises au niveau départemental. On note principalement :

- *L'absence de concertation au niveau villageois* : Cette étape est pourtant essentielle pour assurer l'information et la sensibilisation des communautés, tout en recueillant leur adhésion et leurs perspectives locales sur la date proposée. Pourtant cette étape est négligée dans la mise en œuvre du processus.
- *Le manque de coordination communale* : Il apparaît nécessaire de tenir des réunions communales préalables à la rencontre départementale afin de synthétiser les besoins locaux et de proposer une date cohérente avec les réalités de la commune. Malheureusement, cette rencontre est couplée avec la rencontre Départementale.
- *Un déficit de vulgarisation* : Une fois l'arrêté officiel pris, sa diffusion reste souvent limitée aux cadres administratifs. Or, les acteurs à la base doivent impérativement être informés des enjeux liés au respect de cette date pour prévenir les conflits.

Par ailleurs, l'étude relève aussi des disparités dans la fixation des dates officielles entre les régions qui contribuent à l'intrusion précoce des animaux. En effet, les dates de libération à Belbedji interviennent systématiquement plus tard que chez ses voisins notamment celui de Dakoro, Région de Maradi

À titre d'exemple, pour la campagne 2024, la libération a été fixée au 15 janvier 2025 à Belbedji contre le 31 décembre 2024 à Dakoro, soit un écart de 15 jours. Ce phénomène se répète pour la campagne 2025, où un décalage similaire est observé.

Ce retard, conjugué à la libération précoce dans les zones voisines, entraîne des conséquences majeures sur la cohésion sociale et la production agricole. D'abord, les éleveurs en provenance des Communes du Sud-Ouest (Gadabedji, Bader Goula, Solly Tagris) entament leur descente vers le Département de Belbedji dès que les champs de Dakoro, Région de Maradi, sont libérés. La descente de ces éleveurs incite les éleveurs locaux à les rejoindre pour suivre le mouvement. Cette arrivée massive de bétail provoque inévitablement des dégâts champêtres importants, car les récoltes à Belbedji ne sont pas encore achevées ou sécurisées au moment de l'intrusion des troupeaux. Par contre les textes législatifs ont limité la procédure par Région. Il relève des compétences du gouverneur de déterminer par arrêté les dates de libération des champs des cultures dans sa Région (Article 34, Ord 2010-29). Par ailleurs, cette limite juridique contribue largement à la recrudescence des conflits fonciers dans le Département.

3.4. Analyse des déterminants de la descente précoce des animaux dans les zones de culture

La descente précoce du bétail de la zone pastorale vers la zone agricole devient un phénomène récurrent, observé même lors des années de forte pluviosité. Cette dynamique engendre une pression pastorale accrue sur des espaces où les récoltes n'ont pas encore été évacuées, provoquant ainsi de nombreux dégâts champêtres. Quatre principaux facteurs ci-après permettent d'expliquer cette descente prématurée.

- *Facteurs institutionnels et perception administrative* : Le premier facteur réside dans l'interprétation de réunion la départementale par les éleveurs. La tenue de cette réunion de proposition de date de libération des champs est souvent perçue par les éleveurs comme le signal officiel de l'ouverture des champs des cultures pluviales. Cette perception déclenche un mouvement massif de troupeaux vers les zones agricoles, alors que les agriculteurs n'ont pas encore achevé leurs travaux de récolte
- *Facteurs nutritionnels et stratégies de production* : Les motivations des éleveurs reposent également sur des considérations zootechniques. L'accès aux résidus de récolte frais est privilégié car il permet aux animaux de mieux résister à la période de soudure alimentaire et favorise la reproduction, notamment la mise bas chez les femelles. En conséquence, les troupeaux sont délibérément orientés vers les champs agricoles pour consommer ces résidus encore verts.
- *Stress hydrique et climatique* : L'apparition de l'harmattan (vent chaud et sec) accélère le dessèchement du pâturage herbacé et le tarissement des points d'eau. Ce changement environnemental pousse les animaux à entamer leur migration vers le sud, à la recherche d'humidité et de fourrage.
- *Réflexes instinctifs des animaux* : Dans certains cas, les animaux se dirigent d'eux-mêmes vers la zone agricole, sans guidage humain, mus par leur instinct. Ce mouvement est renforcé par l'odeur des cultures en phase de maturité, transportée du sud vers le nord par les vents dominants.

3.5. Libération anticipée des champs

La libération anticipée des champs est une pratique agricole consistant à introduire du bétail sur des champs de culture pluviale avant leurs ouverture officielle. Ce phénomène, devenu récurrent, se manifeste sous deux (2) formes principales avec des graves conséquences socio-économiques et foncières. La première forme se présente par une auto-pâturage précoce. A cet effet, l'agriculteur, après l'achèvement de ses propres récoltes, introduit son cheptel dans son champ sans attendre la décision officielle d'ouverture globale. Cette stratégie permet à l'exploitant de monopoliser la

vaine pâture produite sur son champ, alors même que les exploitations agricoles limitrophes appartenant à d'autres agriculteurs sont encore sur pied et vulnérables aux dégâts d'animaux. La deuxième forme de libération des champs anticipée se présente par la commercialisation des résidus de culture se trouvant au champ. Certains exploitants agricoles choisissent de vendre les résidus de récolte (chaumes et fanes) à des tiers éleveurs moyennant une transaction financière. Les éleveurs sont autorisés à cet effet à faire pâturer leurs animaux sur des champs isolés, alors que les champs ne sont pas officiellement ouverts.

L'introduction précoce d'animaux provoque inévitablement des dégâts sur les cultures voisines non encore récoltées. Aussi, ces pratiques incitent les éleveurs transhumants venant du Nord à amorcer leur descente de manière prématurée. Le non-respect des dates officiels de libération des champs alimente un cycle de dégâts champêtres et de conflits fonciers accrus entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs.

3.6. Double récolte

La pratique de la double récolte, développée par certains producteurs agricoles, consiste à exploiter les repousses des cultures pluviales après la moisson initiale. Cette méthode concerne principalement la culture du niébé, en particulier les variétés locales « Jankoudi » et « Lakadé ». La viabilité de ce second cycle cultural repose sur l'humidité résiduelle du sol offerte par la vallée de la Tarka durant la saison sèche froide. Il est observé que ces repousses peuvent offrir un rendement supérieur à celui de la première récolte, bien que leur cycle de maturation nécessite une période supplémentaire de deux à trois mois après la récolte principale.

Cependant, cette extension du calendrier agricole crée une vulnérabilité face à la pression pastorale. Les cultures sont précocement menacées par les troupeaux qui descendent du Nord avant la libération officielle des champs. Le glissement de la période de maturation des repousses au-delà de la date de libération officielle expose directement ces cultures à la dent des animaux surtout pour une zone située à la porte de la zone pastorale.

Par contre les dispositions législatives de l'article 30 de l'Ordonnance 2010-29 stipule que la vaine pâture devient un droit acquis en milieu rural dès que la libération des champs est officiellement déclarée. Aussi bien que des propriétaires terriens parviennent souvent à obtenir des indemnités pour les dommages subis sur des espaces non protégés, l'Article 36 de la même ordonnance précise explicitement qu'aucune indemnité ne peut être réclamée pour les cultures pluviales après la libération des champs.

3.7. Carence de la police rurale

Le cadre législatif et réglementaire en vigueur définit précisément les sanctions applicables en cas de non-respect des dates de fermeture et de libération des champs. Ces dispositions sont portées par l'article 75 de l'Ordonnance n° 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme qui stipule que « ont punis d'un emprisonnement de quinze (15) jours à trois (3) ans et d'une amende de dix mille (10 000) francs CFA à cent mille (100 000) francs CFA ou de l'une de ces deux peines seulement, ceux qui ne respectent pas les dates de fermeture et de libération des champs). Toutefois, on observe une difficulté majeure dans la mise en œuvre effective de ces mesures.

Actuellement, la gestion des infractions liées à la libération des champs est assurée de manière disparate par les chefs coutumiers, les forces de défense et de sécurité (FDS), ainsi que par l'appareil judiciaire et souvent sans respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires, précisément les textes du Code Rural. Pourtant, les situations de mouvements massifs d'éleveurs avant la libération officielle des champs ou d'introduction précoce d'animaux dans les cultures exigent une intervention spécifique relevant de la police rurale.

Conformément aux articles 113 et 114 de la législation précitée, ce pouvoir de police rurale est dévolu aux autorités administratives, à savoir les Gouverneurs, les Préfets et les Maires (Administrateurs délégués). Ces autorités sont investies de la compétence de prescrire des mesures générales ou individuelles indispensables pour assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des activités en zone rurale, garantir la protection de l'espace rural, veiller au respect des normes légales, notamment en ce qui concerne les méthodes de culture et les stratégies de lutte contre la désertification.

3.8. Ampleur des conflits

Le non-respect de la date de libération des champs des cultures exacerbe les tensions et multiplie les conflits entre agriculteurs et éleveurs, fragilisant ainsi la coexistence pacifique entre les différents usagers.

À ce titre, une moyenne d'environ dix (10) plaintes est enregistrée quotidiennement auprès du chef coutumier durant la période des récoltes, dont deux à trois dossiers restent non conciliés chaque mois. Ces litiges connaissent une recrudescence annuelle, bien que leur fréquence demeure tributaire des conditions de la campagne agropastorale et de la disponibilité de l'eau pour l'abreuvement d'animaux. Les conflits n'ayant pu aboutir à une conciliation coutumière sont portés devant le tribunal d'instance du Département pour suivre le jugement. Par ailleurs, d'autres conflits sont traités directement par les forces de l'ordre et de sécurité, sollicités souvent par les locaux, sans même recours préalable aux autorités traditionnelles.

Concernant les conséquences de ces heurts, l'enquête recense seize (16) conflits majeurs entre 2022 et 2025, ayant entraîné deux décès et une vingtaine (20), de blessés graves. Ces affrontements se cristallisent principalement dans la partie Sud de la zone pastorale menacées par l'extension des activités agricoles, ainsi que dans certains villages traditionnels réputés pour leur forte conflictualité, notamment les villages de Roua Dania, Bouskoudaré, Gulguiza et Guidan Maroki. En raison de la récurrence annuelle des litiges, ces localités constituent aujourd'hui les principaux foyers de conflits fonciers dans la région.

4. Discussion

Les résultats de l'étude corroborent la procédure de libération des champs décrite dans le « *Guide officiel de fermeture et de libération des champs* » édité en 2025. Toutefois, ils révèlent des insuffisances concernant la concertation de base et la vulgarisation de l'arrêté. L'étude souligne également des difficultés à prendre en compte dans le processus de libération notamment les spécificités de certaines zones comme le Département de Belbedji des champs. De plus la procédure devait prendre en compte la coordination entre deux régions pour des cas spécifique de Belbedji afin de permettre la fixation d'une date commune pour les départements des deux Régions.

Par ailleurs, ces informations complètent les travaux de B. Yamba (2021) relatifs aux obstacles rencontrés lors de la libération des champs. L'étude met en exergue des facteurs climatiques, démographiques et environnementaux, tels que la variabilité pluviométrique, l'extension des cultures en zone pastorale, la pression animale et les carences de la police rurale. Ces constats rejoignent ceux d'Abdoul Kader A. (2014), qui soulignait déjà les entraves à la mobilité des troupeaux malgré la reconnaissance législative des droits des pasteurs nomades.

Enfin, les conclusions de ce travail complètent les informations liées aux enjeux et défis relevés dans le cadre du Schéma d'Aménagement Foncier (SAF) de la Région adopté en 2022. Elles apportent des éclaircissements sur l'intégration des systèmes de production et la cohabitation pacifique entre usagers des ressources naturelles. La valeur ajoutée de cette étude réside dans son analyse à l'échelle départementale, révélant des enjeux vitaux pour la coexistence entre agriculteurs et éleveurs.

Conclusion

La présente étude met en exergue la complexité des conflits agro-pastoraux dans le département de Belbedji, dont la genèse réside principalement dans la mise en œuvre du processus de libération des champs. L'analyse démontre que ces tensions ne sont pas isolées, mais résultent de la variabilité pluviométrique et le tarissement précoce des points d'eau contraignent les éleveurs à une transhumance descendante

prématurée, entrant en collision directe avec les récoltes agricoles non encore achevées.

Par ailleurs, l'exacerbation des crises foncières est alimentée par des mutations socio-économiques et spatiales, notamment l'expansion agricole illicite en zone pastorale, la marchandisation des résidus de récoltes et le développement de cultures de contre-saison non protégé. Ces pratiques, couplées à faible compréhension des acteurs de la procédure de libération des champs, fragilisent les modes de gestion traditionnelle des ressources naturelles.

En définitive, la résolution durable de ces antagonismes repose sur la révision et la vulgarisation du guide de libération des champs auprès de l'ensemble des parties prenantes. Aussi, il faut nécessairement :

- Renforcer les capacités opérationnelles des structures du Code Rural pour permettre une bonne compréhension et application des mesures de sécurisation des ressources ;
- Renforcer les capacités des autorités administratives et coutumière sur l'exercice du pouvoir de police rurale et sur les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ;
- Entreprendre des actions d'aménagement des espaces pastoraux et des ouvrages de mobilisation des eaux en vue de maintenir les troupeaux si longtemps dans la zone pastorale et les aires de pâturage.

La mise en œuvre de ces recommandations constitue une condition *sine qua non* pour assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et restaurer l'intégration symbiotique entre l'agriculture et l'élevage, garante de la stabilité socio-économique de la zone.

Bibliographie

- ABDOUL KADER A et al, 2014- Convoitises et conflits entre ressources pastorales et extractives au Nord-Niger, *In Afrique contemporaine*, n°249, pp. 53-68.
- ALI S, 2012- *Les pratiques pastorales dans la Région de Maradi (Dakoro - Guidan Roumdji) : entre conservatisme et stratégies d'adaptation*, Thèse de doctorat géographie, Université Abdou Moumouni, Niamey, Niger, 342 pages.
- Comité National du Code Rural, 2017- *Rapport états des lieux de la gouvernance foncière (RELGF)*, Secrétariat Permanent, 87 pages.
- Comité National du Code Rural, 2025- *Guide sur le processus de fixation des dates de fermeture et de libération des champs de cultures (GPFDFLCC)*, Secrétariat Permanent, 24 pages.
- Comité National du Code Rural, 2023- *Recueil de textes*, Secrétariat Permanent, 402 pages.
- Institut National de la Statistique, 2025-, *Niger en chiffres 2022-2024*, 85 pages.
- Ministère du Plan, 2017- *Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDI)*, 54 pages.

Ministère du Plan, 2021- *Plan de développement économique et social (PDES) 2022-2026*
», 138 pages.

République du Niger, 2017- *Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE)*, 158 pages.

YAMBA Boubacar, 2021 - *Les acquis de la loi pastorale, Ordonnance 2010-029 relative au pastoralisme et ses décrets d'application*, Rome, FAO, 70 pages.